

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 26 février 2026**

OBJET : ACTIVITE FONCIERE -6- GRENOBLE ALPES METROPOLE (collectivité garante) – SEYSSINET PARISSET – Opération « 25 et 27 rue Jean Jaurès » - Cession d'un terrain situé 25 et 27 rue Jean Jaurès cadastré AD 46 et 47 à la société PLURALIS

Délibération n°16

Le vingt-six février deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Monsieur Laurent AMADIEU.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 11

M. AMADIEU, Mme BARDIN-RABATEL, Mme BELAIR, M. CARDIN, M. CATTIN, M. CLAPPAZ, M. CORBET, M. DESPESSE, Mme MARTIN-GRAND, M. OLLEON, Mme PANTEL

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 6

M. LONGO à M. OLLEON, Mme MARDIROSSIAN à M. CORBET, M. MATHIEU à M. CLAPPAZ, M. MOCELLIN à M. DESPESSE, M. MOREAU à M. CATTIN, M. QUEIROS à M. AMADIEU

Administrateurs absents et excusés : 1

Mme SAURAT

Jean-Luc CORBET a été nommé secrétaire de séance.

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010_PPI n°5 en date du 10 février 2022 actant le 5^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

Considérant :

- L'acquisition par l'Etablissement Public foncier Local du Dauphiné des biens situés 25 et 27 rue Jean Jaurès par acte notarié respectivement du 1^{er} septembre 2015 et 10 février 2023,
- La convention d'opération n°2023_24376 signée le 18 décembre 2023 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, Grenoble Alpes Métropole et la commune de Seyssinet Pariset,
- Que Grenoble Alpes Métropole et la commune de Seyssinet Pariset souhaitent mettre en œuvre leur projet de réalisation d'une opération de 16 logements locatifs,
- Que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné a réalisé les travaux de démolition des deux maisons présentes sur le site,
- L'offre d'acquisition de la société Pluralis, bailleur social désigné par les collectivités, au prix de 80 000 €,
- Que le coût de revient de l'opération foncière s'élève à 762 444 € HT, intégrant les coûts des travaux de requalification foncière (déconstruction, désamiantage) réalisés par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, et déduisant les éventuelles recettes d'exploitation et subventions,
- Que le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur la totalité du prix,
- Que l'avis du pôle d'évaluations domaniales de la DDFIP de l'Isère a été sollicité le 16 janvier 2026,
- Que le déficit foncier s'élève à 682 444 €,
- Que l'opération est éligible à la minoration foncière, au titre de l'axe stratégique « réponse aux besoins en logements »,
- La délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné du 4 octobre 2023 validant l'application de la logique de bouquet d'opérations, tel que défini dans la délibération du 16 juin 2022, portant la minoration foncière de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné à 49% de déficit,
- La délibération du conseil municipal du 17 novembre 2025 de la commune de Seyssinet

Pariset validant la cession et l'attribution à la société PLURALIS d'une subvention correspondant à sa participation au déficit de l'opération foncière lui permettant ainsi de déduire le montant de cette subvention de ses prélèvements SRU,

- La délibération du conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole du 6 février 2025 validant les modalités de cession,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Valide la cession à la société PLURALIS (ou toute personnes morales s'y substituant) des parcelles cadastrées AD 46 et 47, sise 25 et 27 rue Jean Jaurès à Seyssinet Pariset pour une superficie totale d'environ 1 315 m² au prix de 421 222 € HT correspondant à l'offre initial (80 000 €HT), augmentée de la subvention versée par la commune (341 222 €).
- Valide la décote foncière de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné au montant de 334 398 € correspondant à 49% du déficit,
- Prend acte que la participation de la commune de Seyssinet Pariset au déficit foncier de l'opération à hauteur de 341 222 € sera versée directement au bailleur qui a augmenté son offre d'acquisition à due concurrence du montant de cette subvention,
- Prend acte de la participation de Grenoble Alpes Métropole au déficit foncier de l'opération à hauteur de 6 824 €.

NPPV : M. AMADIEU, Mme BELAIR, M. CARDIN, M. CORBET, M LONGO, Mme MARDIROSSIAN, Mme PANTEL, M. QUEIROS

Conclusions : adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président
Laurent AMADIEU